

Mairie de CHARTAINVILLIERS
28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 20 / 2023

OBJET :

SUBVENTION VERSEES AUX
ASSOCIATIONS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

15 Juin 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230622-20-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le 22 Juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE, Daniëlle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Didier VERNIOL, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mr TANTY (pouvoir donné à Mr DROIT Mr BOUAZIZ, Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Madame D. BENOIST a été élue secrétaire de séance

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération concernant les différentes subventions versées aux associations locales, n'ayant pas été réévaluée depuis de nombreuses années, il convient de la mettre à jour.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE UN ACCORD UNANIME pour le versement des subventions pour l'année 2023, comme suit :

ADMR 85€

Association des parents d'élèves 35€

Association des anciens combattants 40€

La K'gnotte (caisse de l'école) 60€

Comité de jumelage du canton de Maintenon 45€

SIAD 45€

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

